

PROCES VERBAL
REUNION C.LE. PLENIERE DU 31 mars 2026

A l'ordre du jour :

1. Validation du rapport annuel 2025
2. Stratégie pour la révision du S.A.G.E.
 - 2.1. Poursuite de la présentation par axes stratégiques : contenu, analyse socio-économique et analyse juridique
 - 2.2. Positionnement de la C.L.E. par axe stratégique et globalement
 - 2.3. Focus sur les 2 règles actuelles du S.A.G.E.
 - 2.4. Identification des zones prioritaires
3. Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL explique qu'il s'agit de la suite de la réunion du mois de février, il n'avait pas été possible de présenter l'ensemble de la stratégie du S.A.G.E.

1. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

Madame Régine TIELEGUINE présente le rapport annuel. Il se présente sous 2 formes : un rapport d'environ 30 pages, adressé avant la réunion, une présentation synthétique en quelques diapositives pour présentation dans les assemblées.

Madame Régine TIELEGUINE présente les diapositives.

Madame Régine BRUNY signale que les annexes du rapport annuel n'ont pas été transmises, elle souhaite voir en particulier la carte de l'état des eaux.

Madame Régine TIELEGUINE explique que toutes les annexes ne sont pas encore finalisées. La carte de l'état des eaux est celle de 2017.

Madame Régine BRUNY demande pourquoi il n'y a pas la nouvelle carte ?

Monsieur Pascal BONIOU – le S.D.A.G.E. actuel est en vigueur jusqu'en 2027, il faut donc utiliser la carte de 2017. Le nouvel état des lieux est paru en décembre 2025, donc les présentations des nouvelles cartes se feront courant 2026 et pourront être intégrées au prochain rapport annuel.

Madame Régine BRUNY – Et au niveau local ?

Madame Régine TIELEGUINE explique que la dernière présentation de l'état des eaux a été faite en 2024 avec les données 2023. L'année 2025 a été consacrée à l'avancement de la révision du S.A.G.E. et des études du PTGE¹. La C.L.E. a été beaucoup mobilisée, revenir sur un état des eaux n'était pas pertinent alors que nous étions aux étapes suivantes.

¹ Projet de territoire pour la gestion de l'eau

Madame Régine BRUNY conclut que l'état des eaux 2025 sera à faire pour le présenter courant 2026 aux nouveaux membres de la CLE.

Monsieur Louis MICHEL demande à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et à l'Etat s'ils sont satisfaits du travail mené ?

Monsieur Pascal BONIOU a pris connaissance du rapport annuel, et constate effectivement que beaucoup de travail a été mené.

Monsieur Pascal BONIOU annonce que l'accord de territoire, préparé par le syndicat de bassin, devrait être signé cette semaine.

Madame Soana GRAVE ajoute que l'Etat suit avec attention le travail sur la révision du S.A.G.E. qui est satisfaisant.

Monsieur Louis MICHEL transmet ses remerciements à tous les agents qui oeuvrent à la CLE et au syndicat de bassin.

Vote pour le rapport annuel : unanimité.

Le rapport annuel et ses annexes ainsi que la présentation synthétique en diaporama seront mis en ligne sur le site internet [Rapports annuels CLE - Bassin de l'Oudon](#)

2. STRATÉGIE POUR LA RÉVISION DU S.A.G.E.

- 2.1. Poursuite de la présentation par axes stratégiques : contenu, analyse socio-économique et analyse juridique**
- 2.2. Positionnement de la C.L.E. par axe stratégique et globalement**
- 2.3. Focus sur les 2 règles actuelles du S.A.G.E.**

Monsieur Antoine GASNET et Madame Emma DUPUIS, Artelia, en charge de la révision du S.A.G.E., interviennent de concert avec Monsieur Youssef ZAITER, Acteon, en charge de l'analyse socio-économique et Maître Emmanuelle PAILLAT, avocate, en charge de l'analyse juridique.

Cf. diaporama.

DISCUSSIONS

Enjeu 1 : favoriser la résilience de la ressource en eau par une gestion quantitative et qualitative adaptée

Auto-alimentation en eau potable

Madame Régine TIELEGUINE - L'endroit où refaire la prise d'eau dans l'Oudon est étroitement lié au travail sur la gestion quantitative de la ressource dans le cadre du P.T.G.E. Cet endroit dépend de la disponibilité de la ressource en eau à Segré et au Lion d'Angers et de sa répartition entre les usages.

Plans d'eau

Monsieur Joël RONCIN – Il vaudrait mieux parler de plans d'eau sans usage ou délaissés ou abandonnés, ne pas écrire « plans d'eau de loisirs » car ils servent encore.

Portée juridique du SAGE et rédaction

Madame Régine BRUNY prend connaissance des orientations et se demande si on veut un S.A.G.E. de valeur avec des dispositions qui auront un effet ou si on reste sur un document sans exigence et qui n'aura pas d'intérêt.

Maître Emmanuelle PAILLAT s'appuie sur ce qui est ressorti des groupes d'échanges. Ce sont plutôt des orientations pas trop contraignantes. Il est effectivement possible d'aller plus loin réglementairement. Il y a des domaines où le S.A.G.E. peut difficilement intervenir, d'autres où c'est possible, on a, ou pas, de leviers.

Madame Régine BRUNY – Tout va donc dépendre de la manière dont ce sera rédigé.

Monsieur Louis MICHEL – Ce ne sont pas les prestataires qui donnent l'ambition du S.A.G.E.

Monsieur Pascal BONIOU – Dans un S.A.G.E. en révision, il faut regarder la plus-value que peut apporter le S.A.G.E. S'il y a déjà des réglementations existantes, ce n'est peut être pas les domaines à développer. Si par contre on ressort des sujets qui posent problème, il faut voir ce que le S.A.G.E. peut apporter de plus, par exemple sur les plans d'eau, les zones humides, les têtes de bassin versant. La manière de rédiger est effectivement importante, le S.A.G.E. « invite à » n'est pas très fort.

Madame Régine BRUNY – On connaît le problème sur les plans d'eau, il y a la réglementation mais il y a aussi des choses à faire.

Évaluation socio-économique

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Le monde agricole a demandé qu'il y ait des évaluations socio-économiques de faites. Combien les mesures contraignantes peuvent coûter au monde agricole ? quelles sont les conséquences des mesures sur l'activité agricole ? Quand on demande une zone humide fonctionnelle, cela veut dire qu'on évince l'activité agricole ; et sans activité économique, il n'y a pas d'habitants.

Monsieur Louis MICHEL demande si le cahier des charges des études socio-économiques est paru ?

Madame Soana GRAVE – Les lignes directives sont publiées, elles s'appliquent aux PTGEs. Ce n'est pas le même travail qui est demandé ici dans le cadre d'un SAGE.

Monsieur Marc ANDRÉ – Vous demandez une évaluation de l'impact des actions du S.A.G.E. On va avoir des indicateurs de l'impact du manque d'eau dans le cadre du P.T.G.E., le plan d'actions devra aussi être évalué, avec des analyses coût/bénéfice, ces outils permettront de répondre à ces questions.

Monsieur Pascal BONIOU – L'avis socio-économique donné dans le S.A.G.E. est différent du travail qui doit être mené dans le cadre du P.T.G.E.

La zone humide peut être une prairie humide qui n'évince pas l'activité agricole.

Monsieur Jean DEGAND – Il faut tenir compte du milieu, des vivants et de la biodiversité. Il ne faut pas séparer les analyses. Il y a un enjeu aussi des méandres pour limiter les inondations.

Monsieur Louis MICHEL – Nous devons commander l'étude socio-économique dans le cadre du PTGE, ce travail se fera en 2027.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER a demandé l'étude de l'impact des mesures prises dans le SAGE. On nous présente les bénéfices environnementaux du SAGE mais pas l'impact pour l'activité agricole.

Madame Régine BRUNY – Toutes les aménités positives seront aussi positives pour la profession agricole, il faut en tenir compte dans l'étude socio-économique.

Monsieur Joël RONCIN réagit à la valeur économique d'une zone humide, cela paraît exorbitant, la fourchette est très grande.

Monsieur Youssef ZAÏTER – Ce sont des valeurs de référence issues de la littérature. Les valeurs monétaires sont issues de « France stratégie ». Sur les impacts directs, pour bien les chiffrer, il faudra la quantification de ces actions. Combien d'hectares de zones humides restaurées par exemple, cela permet un chiffrage plus exact des services écosystémiques. On n'élimine pas l'agriculture dans les zones humides, elles rendent des services écosystémiques, stockage de carbone...

Monsieur Pierrick GILLES – Il ne faut pas oublier l'érosion des terres dans l'impact socio-économique, c'est important.

Calendrier SAGE / SDAGE

Madame Régine BRUNY – A quelle date va-t-on adopter le S.A.G.E. ?

Madame Régine TIELEGUINE – Courant 2027

Madame Régine BRUNY - il devra être compatible avec le nouveau S.D.A.G.E. qui sera adopté au 1^{er} janvier 2027.

Enjeu 2 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

Règle 1 de gestion des vannages

Madame Régine TIELEGUINE – le comité de pilotage « vannages » demande une réflexion pour l'évolution de la règle des vannages équipés de rivières de contournement. L'ouverture du vannage peut mettre hors d'eau la rivière de contournement, qui est là pour assurer la continuité écologique.

Monsieur Joël RONCIN – Les printemps sont plus précoces, liés au changement climatique, le mois de mars paraît tard pour la remontée des ouvrages.

Monsieur Louis MICHEL – Cette année on a pourtant décalé la fermeture en mars car on avait trop d'eau.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Il faut s'adapter plutôt que d'avoir des dates fixes.

Madame Régine BRUNY – Il ne faut pas de régression.

Madame Régine TIELEGUINE se questionne pour les ouvrages non légaux qui sont présents dans la règle, on les identifie dans le SAGE donc on les reconnaît ?

Maître Emmanuelle PAILLAT – non, ça ne les rend pas autorisés au titre de la loi sur l'eau. Pour ne pas avoir d'ambiguïté, il faut les identifier, avec des couleurs par exemple.

Madame Régine BRUNY – pourquoi pas une disposition qui demande que ces ouvrages soient régularisés dans les 5 ans par exemple, comme pour les plans d'eau.

Monsieur Pascal BONIOU – On ne peut pas écrire cela, il faut que l'Etat applique la réglementation existante. Le SAGE peut dire comment accompagner et de manière progressive.

Monsieur Marc ANDRÉ – On a des listes d'ouvrages prioritaires, identifiés par l'Etat. L'objectif est de débloquer des difficultés, il faut regarder les points noirs de continuité écologique.

Monsieur Louis MICHEL demande si l'application de la règle des vannages fonctionne bien ? Madame Régine TIELEGUINE dit que oui, elle est bien appliquée sur les 58 ouvrages concernés.

Monsieur Louis MICHEL conclut que l'on peut donc poursuivre comme cela.

Monsieur Joël RONCIN souligne que ce n'est pas simple sur certains ouvrages.

Enjeu 3 : Gérer le risque inondation dans un contexte de changement climatique

Règle 2 pour limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols

Madame Régine TIELEGUINE se demande si la règle est toujours adaptée par rapport aux crues de ruissellement de 2018 et 2024, le lien avec l'urbanisme et la « zéro artificialisation net des sols (ZAN) », l'infiltration de l'eau à la parcelle...

Monsieur Louis MICHEL – Il faut prendre en compte l'étude du Cerema sur le ruissellement sur le Pays de Craon.

Monsieur Marc ANDRÉ – Il faut faire vérifier ces chiffres, il y a une doctrine eaux pluviales en MISEN 49.

Monsieur Alexis ROBERT – C'est une règle avec une approche « tout tuyau », on développe la gestion de l'eau à la parcelle, c'est plus intéressant que la logique « tout tuyau ». Il faut une exigence de non rejet.

Monsieur Michel LANGEVIN – Il faut faire attention, il y a des entreprises qui voient leurs dossiers refusés car ils ne respectent pas les exigences de rejets.

Madame Régine BRUNY – Angers Loire Métropole a engagé une déconnexion des gouttières avec des aides, pour l'infiltration de l'eau en ville.

Monsieur Christian PERROIS a vu un lotissement près d'Angers avec des pelouses synthétiques et des murs à la place des haies, alors qu'il faut une vie dans le sol pour l'infiltration de l'eau. Il faut une volonté politique pour faire appliquer des règles de lotissement adaptées. Ce n'est pas facile, mais il faut imposer plus. La commune est obligée de se substituer au particulier.

Monsieur Jean DEGAND – Il faudrait que l'ensemble des municipalités appliquent de la même manière, il faut une cohérence des enjeux, une dynamique, sinon on tombe toujours sur des exceptions. Il ne faut pas dissocier les sujets.

Monsieur Joël RONCIN – Les P.L.U. et P.L.U.i prennent en compte les enjeux du pluvial, il faut aussi du temps.

Maître Emmanuelle PAILLAT – Les documents d'urbanisme seront les leviers pour travailler sur cet enjeu inondation, on peut également travailler sur les enjeux du paysage, les zonages d'eaux pluviales, et prévoir des dispositions pour ces schémas directeurs. On peut s'appuyer sur la compétence de gestion des eaux pluviales en milieu urbain (GEPU).

Monsieur Michel LANGEVIN – Cela concerne plutôt les documents d'urbanisme.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut un dialogue avec les communautés de communes, et arriver à des recommandations.

Maître Emmanuelle PAILLAT – C'est plus que des recommandations, il y a une notion de compatibilité. On ne peut pas prescrire dans le S.A.G.E. des règles d'urbanisme. On peut cependant donner des objectifs, la prise en compte d'axes de ruissellement par exemple.

Enjeu 4 : Articuler les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire pour ralentir et infiltrer l'eau et préserver les zones humides

Sur les drainages

Madame Régine BRUNY – Il faut effectivement prévoir des dispositions sur les drainage car il y a un impact direct sur la qualité de l'eau. Des PSE² ont été mis en place par rapport au drainage du côté de Rennes.

Monsieur Pascal BONIOU – Le S.D.A.G.E. prévoit déjà des choses, le S.A.G.E. va venir préciser des choses. Il ne faut pas réécrire le S.D.A.G.E à ce sujet. Sur les drainages rénovés, il y a des obligations de zones tampons. Il faut voir la plus value que peut apporter le S.A.G.E.

Sur les haies et les talus

Monsieur Marc ANDRÉ – Le S.A.G.E. peut apporter des choses nouvelles s'il y a des inventaires, des états des lieux. Sur le bocage, des guichets uniques vont être mis en place. Le S.A.G.E. peut apporter des compléments sur la partie eau. Dans les documents d'urbanisme, on préconise une haie avec des prescriptions liées au paysage. Il faut une plus-value apportée par le SAGE sur l'érosion, sur la qualité de l'eau, sur la biodiversité.

Monsieur Jean DEGAND – On a des nouvelles haies mais sans talus, cela ne gère pas l'eau.

Monsieur Christian PERROIS – Le talus ne va pas régler le problème de l'érosion. Le talus doit suivre la courbe de niveau sinon ce n'est pas intéressant.

Sur les eaux pluviales

Madame Régine BRUNY – Il faut développer la formation des élus. Le travail fait avec ADOPTA³ sur la gestion intégrée des eaux pluviales est intéressant.

Maître Emmanuelle PAILLAT – D'un point de vue juridique, il y a des limites dans le SAGE liées à la libre administration des collectivités.

Synthèse de l'évaluation socio-économique

Madame Régine BRUNY – Il n'y a pas de cohérence entre les commentaires sur l'enjeu 4 et ce qui est dans le tableau. Ce classement est timoré, il indique que les leviers représentent des coûts faibles alors que l'infiltration est quand même coûteuse.

Monsieur Youssef ZAITER – C'est un classement qualitatif sur la base des documents stratégiques, ce sont des actions peu coûteuses par rapport aux bénéfices importants.

Monsieur Michel LANGEVIN – Pourtant la gestion des eaux pluviales coûte de l'argent à l'entreprise.

Madame Régine BRUNY – la politique des solutions fondées sur la nature (SFN) coûte chère à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, mais l'impact positif est très important.

Ce point enjeu 4 est à revoir dans le tableau : leviers coûteux.

² Paiements pour services environnementaux

³ Association qui promeut la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

2.4. Identification des zones prioritaires

Madame Emma DUPUIS présente des critères de spatialisation par enjeu.
Cf. diaporama.

Monsieur Marc ANDRÉ – Il faut intégrer les priorités fixées par l'Etat dans les PAOT (plans d'actions opérationnelles territorialisées) et dans la stratégie régionale captage d'eau potable. Les PAOT seront révisés en 2027, il faudra en tenir compte.

Madame Régine TIELEGUINE – Penser à reprendre les zones déjà identifiées dans le S.A.G.E.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – la préoccupation par rapport aux fortes pluies (enjeu 4) n'est pas liée aux zones drainées mais dépend de la topographie.

Monsieur Louis MICHEL propose de valider la stratégie.

Madame Régine BRUNY valide à condition d'y intégrer les remarques faites aujourd'hui.

Madame Soana GRAVE rappelle que l'Etat applique un moratoire sur toutes les décisions concernant la politique de l'eau.

Le collège de l'Etat ne participe pas au vote.

LA STRATÉGIE EST VALIDÉE À L'UNANIMITÉ DES 2 COLLÈGES, ÉLUS ET USAGERS.

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Louis MICHEL informe qu'il arrive à la fin de sa mandature. Une réunion du groupe de travail PTGE est programmée le 22 avril 2026 matin. Le dernier bureau du Syndicat du Bassin de l'Oudon sera le 6 mai.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h30.

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres de la C.L.E. :

Collège des élus :	5/ 32
Collège des usagers	7/ 19
Collège de l'Etat :	4/ 8
Total :	16/59

Procès-verbal dressé le 31 mars 2026
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,



(Liste des présents / excusés sur pages suivantes)

Liste des présents, excusés, absents des membres de la C.L.E. :

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Collège des collectivités :			
ANNONIER Claude	Délégué au Syndicat d'Eau de l'Anjou	X	
BOISARD Véronique	Conseillère municipale de Beaulieu sur Oudon		
CHAMARET Richard	Vice-président com com du Pays de Craon		
COLAS Aurélien	Adjoint au maire de Bouillé Ménard		
DELAUNAY Bernard	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		
DUBOSCLARD Hervé	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou	X	
GABORIAUD Bernard	Conseiller municipal du Lion d'Angers		
GAUDIN Hervé	Conseiller communautaire Anjou Bleu Communauté		
GENDRY Daniel	Vice-président com com du Pays de Craon		
GILLES Pierrick	Délégué au Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GIRARDOT-MOITIE Chloé	Conseillère départementale de Loire Atlantique		
GRIMAUD Gilles	Conseiller départemental de Maine et Loire		
GUILLEMIN Richard	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou		
GUILLET Vincent	Adjoint au maire de Craon		
HOUTIN Patrice	Adjoint au maire de Château Gontier sur Mayenne		
MAHIER Aurélie	Conseillère départementale de Mayenne		
MAHOT Marcel	Adjoint au maire d'Armaillé		
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré		
MAUSSION Patricia	Conseillère Régionale des Pays de la Loire		
MICHEL Louis	Vice-président de Laval Agglomération	X	
PERRAULT Sylvain	Conseiller municipal du Lion d'Angers		
PERRIN-SARZIER Stéphane	Conseiller régional de Bretagne		
POINTEAU Serge	Maire de Peuton		
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë		
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche		
RAIMBAULT Pascal	Conseiller municipal de Cossé le Vivien		
RIOU Yamina	Maire d'Erdre en Anjou		
ROBERT Jacques	Vice-président Com com Anjou Bleu Communauté		
RONCIN Joël	Conseiller municipal de Segré en Anjou Bleu	X	
ROUSSEZ Olivier	Maire délégué de Pouancé		X
VALLEE Jacky	Maire de Chérancé		
Collège des usagers :			
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X	
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X	
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
DE GUEBRIANT Loïk	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne		
de LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe		
de PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la vallée de l'Oudon		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X	
DUCRU Gaëtane	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire		X
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des moulins d'Anjou	X	
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole des Pays de la Loire		
MACÉ Jeannette	UFC Que Choisir 53		
GUIOULLIER Stéphane	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X	
LANGEVIN Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie 49	X	
LEBRET Dominique	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Mayenne		
LERIDON Maxime	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X	
SARRAMAIGNA Daniel	Club Nautique Segréen		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne		
SEYEUX Vincent	Chambre de commerce et d'industrie de Mayenne		X
Collège de l'État :			
	Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		
MEDJAHED Djamilia Sous-préfète de Segré	Le Préfet de Maine et Loire ou son représentant		X
	Le Préfet de Mayenne ou son représentant		
BONIOU Pascal	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant	X	
BOIZON Maxime	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant		
GRANGEARD François	Directeur régional de l'Office Française de la Biodiversité des Pays de la Loire ou son représentant	X	
ANDRÉ Marc	Le Directeur départemental des Territoires de Maine et Loire ou son représentant	X	
GRAVE Soana	Le Directeur départemental des Territoires de Mayenne ou son représentant	X	
Autres invités			
BANNIER Géraldine	Député de la Mayenne		X
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		X
DOUSSET Laurent	DDT de Maine et Loire	X	
DUPUIS Emma	Sté Artelia	X	
PAILLAT Emmanuelle	Sté Paillat Conti et Bory	X	
ROBERT Alexis	Conseil départemental Mayenne	X	
ROBLIN Maëva	Conseil départemental Maine et Loire		X
ZAITER Youssef	Sté Acteon	X (en visio)	

